



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice GEBAUER, Maire,

Date de convocation :
13 juin 2024

Date d'affichage :
13 juin 2024

Nombre de
conseillers :

- ◆ En exercice : 26
- ◆ Présents : 18
- ◆ Votants : 26

Etaient présents :

Monsieur ROMERO, Monsieur KOVAC, Madame RODRIGUES, Monsieur CHARPENTIER, Madame CABRERA, Monsieur CHOCHOIS, Madame DOS RAMOS, Adjoint au Maire, Madame MATHURINA, Madame DA CRUZ, Conseillères Municipales déléguées, Madame HAFED, Madame JAKIC, Monsieur JANIVEL, Madame THEMOT, Monsieur STEINBECK, Madame BEUVE, Madame TOURBEZ, Madame TESSON, Monsieur PEIRE, Madame GALTIE, Conseillers Municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Monsieur KOVAC
Madame LE MILLOUR a donné pouvoir à Monsieur CHARPENTIER
Madame AMBERT a donné pouvoir à Madame RODRIGUES
Monsieur ESNEE a donné pouvoir à Monsieur LE MAIRE
Madame MARCHANDISE a donné pouvoir à Monsieur CHARPENTIER
Madame JAKIC a donné pouvoir à Madame DOS RAMOS
Monsieur INDIANA a donné pouvoir à Madame HAFED

Secrétaires de séance :

Monsieur CHOCHOIS et Monsieur LUNAZZI

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS LES GAMBADOUS

RAPPORTEUR : Madame CABRERA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°23.04.2018 en date du 4 avril 2018 portant sur l'adoption du règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement,

CONSIDERANT qu'il n'est plus adapté à la nouvelle organisation de l'accueil des enfants, ni aux nouveaux modes de fonctionnement des familles, à savoir l'utilisation de l'outil informatique,

CONSIDERANT qu'il convient donc de le faire évoluer et de faciliter son appropriation par les usagers et les services municipaux concernés,

CONSIDERANT le projet de règlement intérieur du Centre de Loisirs LES GAMBADOUS ci-annexé,

CONSIDERANT que ce règlement intérieur a été validé par la Commission Péri et Extra-scolaire, lors de sa réunion du 6 juin 2024,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **ADOpte** le règlement intérieur Centre de Loisirs LES GAMBADOUS.
- ⇒ **FIXE** à 5€ la majoration, par enfant, en cas de retard de leurs représentants légaux,
- ⇒ **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer le règlement intérieur et tout document s'y apportant,

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le 26 juin 2024
et a été publiée le 27 juin 2024*



Le Maire

Patrice GEBAUER

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise,
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*